

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 14, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Opinion du *Morning* sur une adresse des communes anglaises en faveur de la Pologne. — Chronique judiciaire. Les phrénologistes et Lacenaire. — Tribunal correctionnel. — Chambre belge. Discussion du budget de la guerre. — Augmentation de l'exportation des houilles du Hainaut en France. — Banque liégeoise. — Logemens militaires. — Commerce des chevaux en Angleterre. — Chemins de fer. — Feuilleton. Chronique parisienne. — Poésies de M. de Decker. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 19 janvier. — Les journaux libéraux et torys continuent à engager les membres de la chambre des communes, qui partagent leurs opinions politiques, à être exacts à leurs places à l'ouverture du parlement, fixée au 4 février.

— Lord Brougham est entièrement rétabli de sa maladie, et il est attendu à Londres. Lord John Russell et lord Melbourne sont aussi remis de leur indisposition. Le dernier donnera demain un banquet aux ministres du cabinet et à quelques membres de la chambre des communes. (*Globe*.)

— Un grand dîner public a été donné à M. O'Connell à Tralée, en Irlande, le 14 courant. Les convives étaient au nombre de 250, et la réunion a été fort brillante. M. O'Connell y a fait l'éloge du ministère actuel, et a déclaré qu'il continuerait à lui donner son appui. Les convives se sont séparés fort tard dans la nuit.

— On lit dans le *Morning Herald* :

Notre chambre des communes ne doit pas se laisser effacer par la chambre des députés de France; s'il n'était pas fait une allusion aux Polonais dans le discours du roi, quelques membres de la chambre, nous l'espérons, feraient entrer dans l'adresse des expressions équivalentes à l'amendement de M. de Mornay. Le silence de notre part, après ce qui s'est passé, est devenu impossible, à moins que nous ne soyons décidés à répudier la confiance placée dans notre alliance avec le cabinet français pour la réalisation des vœux de la chambre des députés de France, des espérances du peuple polonais et des sympathies de l'Europe civilisée.

FRANCE.

Paris, 20 janvier. — S. A. R. M. le duc d'Orléans, qui avait été indisposé depuis son retour d'Afrique, est allé aujourd'hui avec M. le duc de Nemours faire une promenade à cheval au bois de Boulogne.

— On écrit de Bayonne, 16 janvier :

« Il n'est bruit depuis hier que de la nouvelle reçue à l'état-major général, de la désertion d'une compagnie entière de la légion anglaise qui, dans la journée du 13, aurait passé des environs de Vittoria dans les rangs des carlistes. »

— Le *Journal des Débats* contient ce matin un long article en faveur des chemins de fer, cet article signale au gouvernement les mesures à prendre pour arriver promptement à un résultat satisfaisant.

— Nous avons en occasion d'examiner les deux têtes des deux suppliciés Lacenaire et Avril, exécutés dans la journée du 12, et voici ce que nous

avons constaté : la figure d'Avril n'a d'autre expression que celle d'une stupide férocité. Son crâne nous a paru présenter les particularités suivantes : le front déprimé, fortement incliné en arrière, du reste assez découvert; une saillie assez prononcée commence au niveau de l'apophyse orbitaire externe du coronal, se porte en arrière, s'élargit et prend au-dessus du conduit auditif un développement considérable. En somme, c'est un crâne-type de voleur et d'assassin. Les phrénologistes ne manqueront pas de s'emparer de cette circonstance; mais la tête de Lacenaire est là pour leur donner un nouveau démenti.

En effet, Lacenaire, dont la froide cruauté, dont l'impassibilité au milieu des circonstances les plus effrayantes, vient d'épouvanter la France entière; Lacenaire est phrénologiquement un saint homme, muni de toutes les qualités d'un homme bon, doux, sensible, religieux, ayant en horreur l'injustice, et à cent mille lieues de l'assassinat. Voilà au moins ce que la phrénologie nous apprendrait si les faits n'étaient là. C'est qu'il y a un développement marqué de toutes les parties antérieures et supérieures du crâne, aplatissement remarquable des parties latérales, et surtout où correspond, dit-on, le vol et le meurtre. Les organes de la bonté et surtout de la *théosophie* sont remarquables par leur développement. (*Gazette médicale de Paris*.)

— Excellens parens qui avez jusqu'à l'âge de 16 à 17 ans choyé, élevé dans du coton votre fils unique, vous l'envoyez à Paris pour y faire son droit, étudier la médecine ou le commerce. Vous êtes quelque temps sans recevoir de ses nouvelles, et bientôt vous arrive une lettre qui vous apprend que le cher enfant, après avoir suivi ses cours,.... à l'estaminet, a voulu renouveler la face de la société et s'est fait arrêter comme conspirateur. Trop heureux parens, si la triste épitre rédigée en style bien attendrissant se borne à vous apprendre que le cher enfant s'est fait arrêter au bal du Palais Royal, des Variétés ou du Prado; 1° pour avoir dansé la danse chahut, ou sa sœur cadette la danse cancan; 2° pour avoir, usant de ses droits d'homme, résisté avec les armes de la nature au sergent de ville, vigilant gardien de la morale publique.

C'est une double incartade de ce genre qui amène aujourd'hui devant la 6^e chambre un jeune homme de Bordeaux, dont nous taillons le nom par égard pour l'un de ces excellens parens dont nous parlions tout-à l'heure.

Le sergent de ville entendu est tout-à-fait précis dans sa déposition, explicite, quoique modéré dans ses termes. Il en résulte que la pudeur de la dame qui faisait vis-à-vis au prévenu le 27 décembre dernier fut singulièrement offensée par le laissez-aller d'un cavalier seul exécuté par lui aux grands

applaudissemens de ses amis; que cette dame, pleine de délicatesse et de retenue, lui appliqua, et cela en mesure, un large et vigoureux soufflet, que la force armée intervint et ne parvint qu'après de longs efforts à mettre au poste le délinquant.

Celui-ci soutient, en fait, que la danse cancan a son abandon et ses licences, qu'elle ne constitue pas le délit dont elle atteint l'extrême limite sans la dépasser, et qu'il a le jour dit, dansé comme dansaient ses camarades. En droit, il prétend qu'il n'a pu commettre un outrage public à la pudeur des danseuses du Prado, par l'excellente raison qu'elles n'en ont plus, que l'entrée y est libre et gratuite sans exception pour toutes celles qui s'y présentent.

Plusieurs témoins à décharge viennent successivement faire appel à l'indulgence des magistrats, en leur annonçant que le père du prévenu est dans l'intention de le rappeler auprès de lui aussitôt qu'il aura subi sa peine.

Le tribunal déclare le prévenu coupable du double délit d'outrage public à la pudeur et de résistance avec voies de fait envers la garde, et le condamne à dix jours d'emprisonnement.

BELGIQUE.

Bruxelles, 21 janvier. (Trois heures.) — Le plus grand calme a régné à la bourse. Les cours étaient faibles, il y a eu vendeurs en Ardois à 50 pendant un instant. Après la cote on restait 50 1/8 argent pour le terme.

Anvers, (deux heures.) — Transactions lourdes, prix peu soutenus. Ardois 50 p. 49 7/8 3/4 papier, 49 7/8 cours.

Amsterdam, 20 janvier. — Ardois 51 1/2, passive 15 7/8.

Paris, 20 janvier. — Ardois 49 5/8.

Londres, 19 janvier, (quatre heures.) Consolidés 91 1/4; Belges 101 7/8; hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/8, à 54 7/8 5 p. c. 103 1/4 à 103; Espagnols active comptant 49 5/8 1/4 3/8 5/8, au 29 courant 49 1/2 3/4 1/4 1/2 5/8; passive 15 3/4 16 15 3/4, différée 24 3/8 5/8 1/4 1/2; portugais, 5 p. c. 84 83 5/8; brésiliens 84 3/4 85.

— Le quartier-maître Ducarla vient de prendre pour défenseur l'ex-major comte Giorgi Bertola, qui a immédiatement adressé une demande à la haute-cour militaire afin d'être inscrit sur le tableau des défenseurs, conformément à l'arrêté du gouvernement provisoire du 9 novembre 1830.

— Hier matin, une compagnie d'infanterie, munie de cartouches, a été précipitamment dirigée sur la Cambre, où se trouve le dépôt de mendicité, et où des germes de rébellion s'étaient manifestés parmi les 1000 ou 1100 réclus qui s'y trouvent. L'ar-

COMBAT ENTRE LES FLOTTES ANGLAISE ET HOLLANDAISE. — (Fin.)

Il y avait alors une expression si noble et si candide dans les traits de Sauret, que son hôte le crut, et prêta la plus vive attention à son récit.

— Je vous disais, Hoëne, qu'après mainte canonnade de notre artillerie, je vis, sur l'heure de midi, à travers la fumée qui s'étendait devant notre sabord, je vis comme une grande masse noire qui approchait... qui approchait de notre vaisseau; alors nous entendons un seul cri, mais un grand et terrible cri : *Un brûlot!* et puis, au même instant, le maître Lely, qui, depuis qu'il nous avait interrogés, notre jeune monsieur et moi, ne paraissait pas tant nous dédaigner, descendit dans la batterie, avec sa diable de canne, et cria en descendant l'échelle : Que ceux que je toucherai me suivent sur le pont; et bientôt nous deux, notre jeune monsieur et moi, nous montons sur le pont. Tout y était en tumulte; mais l'amiral Ruyter, qui était là, la trompette marine à la main, armé d'une cuirasse et d'un morion, paraissait aussi tranquille qu'un pêcheur assis dans sa barque par un beau temps; on descendit à cette heure la chaloupe des palanquins pour la mettre à la mer. A côté de l'amiral étaient nos trois jeunes seigneurs que nous avons amenés de Saint-Paul; merci Dieu! rien qu'à les voir, on devinait bien qu'ils n'avaient pas eu peur d'abîmer leurs dentelles et leurs rubans; leurs lèvres et leurs visages étaient tout noirs de poudre; ils tenaient à la main un mousqueton et semblaient animés comme des démons. Quand la chaloupe fut mise à la mer, l'amiral dit à maître Lely d'en prendre le commandement pour détourner et attaquer le brûlot, mais de ne déborder qu'à son ordre. Nous descendîmes au nombre de vingt matelots, y compris moi et mon jeune monsieur Jean, et avec nous vinrent aussi les braves seigneurs

français, qui demandèrent cette grâce à l'amiral, qui la leur accorda.

Notre chaloupe était assez grande, et armée à l'avant d'un canon de coursier de galère. Le maître Lely était à la barre, qu'il tenait de sa seule main. Nous étions tous armés jusqu'aux dents et avions à la ceinture un pistolet, un coutelas et une hache d'abordage, puis un mousquet à nos pieds, que nous devions prendre après avoir ramé et abordé le brûlot. Les trois seigneurs français étaient à l'avant, armés comme nous et faisant une fière et hautaine mine; seulement celui qui avait fait toujours des révérences, était devenu brutal en diable, et se faisait place à coups de poings pour avoir la plus dangereuse place à l'avant, tout près du matelot qui tenait un harpeau pour le jeter aux flancs du brûlot. A ce moment nous étions abrités par le flanc du vaisseau, et autour de nous c'était une vapeur jaune et épaisse comme la brume d'hiver, tant la fumée de la poudre était compacte.

La mer, acalmée par les détonations, qui semblaient des roulemens de tonnerre, était grisâtre et lisse comme un lac d'huile, et la mitraille, y tombant ça et là, la ridait quelquefois comme fais la pluie sur l'eau. Moi et mon jeune monsieur Jean, nous étions sur le même banc; nos deux mains à l'aviron et le poignard dans les dents, lorsque maître Lely s'écria de sa grosse voix, sur un signe que fit M. l'amiral avec sa trompette marine : *Débordez, enfans*. Au même instant le vaisseau met la barre en plein sous le vent; brasse toutes ses voiles à tribord, nous lui restons à l'arrière, et à deux portées de fusil de nous, nous voyons le brûlot qui paraissait une frégate presque dégrée par la volée de l'amiral, qui, après la lui avoir lâchée, nous ordonna de nager droit au brûlot, ce que nous fîmes. Dans ce moment je recommandai mon âme à Dieu, en engageant monsieur Jean à faire de même. Nous ramons

donc vers la frégate; à ce moment, maître Lely s'écria : *Hô! hé! les Français de l'avant, commencez votre feu, lancez force grenades sur le pont du brûlot, et que quatre matelots le soutiennent; les autres rameront.* En effet, nous étions tout proche de ce grand brûlot, et nous voyions sur son pont une vingtaine de matelots. Nos trois braves seigneurs et nos quatre matelots firent un feu si nourri, lancèrent tant de grenades, qu'ils nettoyaient le pont, malgré une volée de mitraille que nous recûmes, et qui atteignit maître Lely à la cuisse gauche, de sorte que de levé qu'il était, car il gouvernait debout pour mieux voir et commander, le brave manchot tomba lourdement assis, et continua de gouverner la barre placée sous son bras, et se faisant indiquer la manœuvre par mon jeune monsieur Jean, qui, monté bravement sur un banc, lui disait de l'officier ou d'arriver, selon ce qu'il voyait.... Nous continuons notre feu sur le brûlot, et nous ne distinguons toujours rien de ce qui se faisait autour, car nous étions enveloppés d'un nuage de fumée, lorsque tout à coup M. Jean s'écria : — Maître Lely, la chaloupe du brûlot déborde.... — Sciez, sciez... babord! s'écria Lely d'une voix tonnante; et malgré sa blessure, qui saignait tant que l'arrière-pont était tout rouge, il se leva à genoux et vira de bord, puis il reprit : *Avant partout!* car le brûlot va sauter, et si nous nous trouvons dans son remon, nous sommes engloutis!... Vous pensez que cela nous donna de la vigueur, et la chaloupe vola sur les eaux; trois minutes après, nous voyons une grande flamme, nous éprouvons une secousse terrible par l'effet d'une lame sourde comme celle d'un rissac, le brûlot éclate, et nous voyons une grande colonne de fumée blanche et compacte... A l'anglais!... abordons l'anglais! cria alors maître Lely, en gouvernant sur la chaloupe qui contenait l'équipage du brûlot, et qui l'avait fui en s'échappant en ligne droite de son avant, pendant que nous le fuions en virant de bord, babord à

rivée de la force armée a prévenu des désordres imminents, et huit des principaux moteurs ont été arrêtés.

— Un pari d'aller les yeux bandés d'un mouchoir, de la rue haute au candlabre, en face de l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu avant-hier soir à onze heures. Le pari a été gagné et le trajet parcouru en trois quarts d'heure.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 21 janvier. — M. de Puydt présente le rapport de la commission chargée d'examiner la loi sur les péages amendée par le sénat. La commission conclut à l'adoption du projet.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la guerre.

M. Brabant : L'article 6, relatif au casernement, renferme deux parties distinctes. L'une a rapport au couchage des hommes, pour l'examen duquel vous avez nommé une commission spéciale; l'autre a rapport à l'indemnité d'occupation des écuries, et il ne s'élève à cet égard aucune difficulté. Il serait donc nécessaire de diviser l'article en deux, et de voter aujourd'hui une allocation de 142,814 fr. 50 c. pour le casernement des chevaux, en en faisant un article spécial.

M. le ministre de la guerre consent à cette proposition qui est très-juste, et propose même de réduire ce chiffre à 128,000 frs.

Après quelque discussion, cet article spécial est adopté. Celui relatif au couchage des hommes, est ajourné jusqu'après le rapport de la commission.

Art. 7. Frais de bureau et d'administration des corps, 458,160 fr.

M. Brabant propose, sur ce chiffre une réduction de 28,100 fr., ce qui réduirait la somme à 430,000 fr.

M. le ministre se rallie à cette réduction. Elle est adoptée.

M. Gendebien : Je voudrais faire une observation relativement à la masse des officiers. On opère sur leurs traitemens une retenue assez forte. Sous le roi Guillaume, cette retenue portait intérêt. Je demanderai si l'administration est tellement compliquée qu'elle ne puisse faire valoir ces fonds. Ce qui aurait un double avantage. Celui d'augmenter le capital des officiers, et d'empêcher les soustractions auxquelles ils sont exposés.

M. le ministre de la guerre. Si j'ai laissé les fonds de cette masse à la disposition des conseils d'administration, c'était pour les mettre à même de faire face à des dépenses extraordinaires et imprévues qu'il faut payer sur le chemin. Ensuite les conseils n'ont fait connaître que plusieurs officiers avaient perdu des chevaux, un d'eux en a perdu 7 ans l'espace de 22 mois. Ces fonds étaient donc également destinés à mettre ces officiers à même de réparer leurs pertes, en leur accordant des avances pour racheter des chevaux. C'est une ressource précieuse pour les officiers qui, sans cela, se trouveraient hors d'état d'acheter des chevaux pour réparer leur perte. Je conçois cependant qu'il n'y aurait aucun inconvénient à placer à la caisse d'épargne une partie de ces fonds.

On passe à l'art. 8.
Frais de route des officiers 120,000 fr. La section centrale propose 111,000 fr. — Adopté.

Art. 9. Transports généraux et autres 150,000 fr. La section centrale propose 126,500 fr. Le ministre s'y rallie. — Ce chiffre est adopté.

Art. 10. Primes de renseignement, 24,000 francs. — Adopté.

Art. 11. Chauffage et éclairage des corps de garde 130,000 fr. La section centrale propose 121,000 fr. Le ministre s'y rallie. — Adopté.

Art. 12. Frais de police 40,000 fr. La section centrale propose 30,000 fr. Le ministre s'y rallie. — Adopté.

Art. 13. Cantonnemens, logemens et nourriture; frais de découchés 195,000 fr.
La section centrale propose 1,067,520 fr.; cette augmentation provient de ce que dans le budget du ministre, l'article cantonnement n'était porté que pour mémoire, et la section centrale a voulu que le chiffre fût fixé, afin d'éviter des demandes de crédit supplémentaire.

Le chiffre de 1,067,520 fr. est adopté provisoirement, sauf à revenir au second vote sur un amendement proposé par M. Dumortier.

M. le ministre de la guerre demande que la chambre suspende un moment la discussion de son budget pour qu'il puisse lui présenter un projet de loi relatif aux cantonnemens. Ce projet est renvoyé à la section centrale.

On reprend la discussion du budget.

lui, de façon que sa chaloupe était à angle droit avec la nôtre... Nous forçons de rames pour l'aborder, et il faut le dire, elle, au lieu de fuir, se laisse culer; et nous présente bravement le travers.

Par un dernier effort, maître Lely l'offa, et nous l'abordâmes en plein notre éperon dans son flanc gauche; alors je jetai ma rame pour suivre mon jeune monsieur Jean, qui avait franchi les bancs en brandissant sa hache, j'arrivai comme il sautait à bord de l'Anglais; son premier coup de hache fut pour un grand habit rouge qui le recut sur l'épaule et tomba du coup... J'étais alors à côté du seigneur si poli qui, avec un sang froid extrême, amorçait un pistolet; à ce moment un Anglais, qui me parut un bosselman, leva un énorme coutelas sur ce seigneur, en lui disant en mauvais français: — Ah! l'homme à plume orange, tu n'en reviendras pas; — mais le seigneur poli, sans être ému de cette bravade, para le coup d'un revers de son épée, et lui lâcha son pistolet en pleine poitrine, et lui disant: — Mon ami, ce sera vous, s'il vous plaît; — et l'homme au coutelas tomba à moitié sur moi, de façon que je fus renversé sur le plat bord de la chaloupe anglaise, où je recus encore un coup de manche de hallebarde qui m'étourdit. Tout ce que je me rappelle depuis ce moment, c'est qu'il me sembla tomber, et que je sentis comme une grande fraîcheur, et puis après je fus comme étouffé; et puis plus rien... Quand je revins à moi, j'étais à l'hôpital du vaisseau; c'était le soir, et j'appris que le jeune monsieur Jean, me voyant tombé à la mer, m'avait sauvé et rapporté à bord de la chaloupe... Vous savez le reste comme moi, ce pauvre maître Lely mourut des suites de ses blessures, et le soir même nous étions en retraite sans que les Anglais osassent nous suivre; nous mouillâmes le soir devant la passe de Doorlog. Mais j'oubliai de vous dire quelque chose de bien étrange, mon digne hôte: en même temps que nous descendîmes dans la chaloupe pour aller attaquer le brûlot, voilà qu'un

Art. 14. Remonte 404,000. La section centrale propose 372,000 fr. Le ministre s'y rallie.
Après quelque discussion, la chambre adopte le chiffre de 372,000 fr. proposé par le ministre.
La séance est levée à une heure 3/4.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Tirage des lots de la souscription nationale.

Liste des principaux lots sortis dans la deuxième séance tenue le 19 janvier 1836.

3384	1240	Une cafetière en argent.
3634	830	Une pièce de dentelle.
2232	105	Un service en porcelaine blanche forme grecque.
5722	1438	Une théière en argent.
4363	370	Un cor omnitonique en cuivre.
3898	812	Vingt quatre Serviettes; une nappe, un napperon, arbre de mai.
2205	688	Une pièce de dentelle.
536	207	Un service à café dessin brun fleurs.
3116	1255	Une salière et un moutardier en argent.
3135	201	Une bouilloire en cuivre bronzé.
2247	399	Un tapis bouclé pour escalier.
1250	331	Une table à thé.
6384	5	Une pièce d'étoffe de soie brochée fond bleu.
7020	936	Un voile en tulle noir.
1043	521	Douze serviettes petit damier.
6532	810	Vingt-quatre serviettes; une nappe et un napperon grand carrés.
1188	691	Une boîte de 24 couteaux de table, tranchans et fourchettes.
5968	813	Une paire de flambeaux en argent.
6083	1046	Un poêle en fer.
2949	338	Une bouilloire en bronze, garniture dorée.
3225	1408	Un déjeuner en porcelaine dorée.
6840	875	Une table à thé.
6178	1395	Un déjeuner en porcelaine dorée avec fleurs.
3431	300	Un ophicléide alto en cuivre.
5022	694	Une boîte de 24 couteaux de table et 12 de dessert.
5137	965	Un lustre en bronze à 12 branches.
6776	145	Une pendule forme lyre, balancier court.

Tirage du 20 janvier 1836.

OBJETS GAGNÉS.

964	175	Œuvres de Buffon en 20 volumes.
4916	340	Une pièce de laine damassée vineux.
5647	1420	Cinq carafes, six verres, moutardier, couvre-fromage en cristal.
3852	1181	Une boîte de douze couteaux de dessert, lame en vermeil.
3755	1406	Une robe en soie imprimée.
5470	1221	Une coupe tapis de pied.
1378	522	Dix-huit serviettes écruées petit damier.
2732	843	Un tête-à-tête avec plateau, dessin or, vert et fleurs.
5224	678	Six vases à fleurs, quatre tases à déjeuner et un couteau.
2113	1172	Une pièce de dentelle noire.
1161	838	Un déjeuner en porcelaine dessin bleu, or et fleurs.
5978	937	Un voile en tulle noir.
5087	696	Deux flambeaux en argent.
5348	709	Un secrétaire en bois de citronnier.
3381	334	Une pièce de coton maddapolam.

grand homme, vêtu de noir et très-pile, s'approcha familièrement de l'amiral et lui dit: — Si je ne te revois pas, adieu, Michel. — Adieu, Guillaume, — lui répond l'amiral; et mon homme noir descend dans la barque et s'assied aux pieds de maître Lely, un parchemin et un crayon à la main...

— Et que diable faisait-il là, Sauret, avec son parchemin? — Il faisait là des portraits de navires, digne hôte, aussi tranquillement qu'un clerc écrit dans son office...

— Eh! sainte croix! des portraits de navires et de combattans, le brave peintre qu'il était! et sur Dieu! dans un tel moment de danger, il y a plus de courage à tenir un crayon d'une main ferme qu'à brandir un hassegay... et j'ai vu le parchemin: par saint Omer! tout jusqu'aux moindres agrès, était si finement et si nettement dessiné, qu'on eût cru de portrait fait à terre et au coin de son foyer.

— Vous voyez, digne hôte! — dit Sauret d'un air de triomphe.

— C'est en vérité bien surprenant, — reprit Hoën; — et comment s'appelait cet intrépide portraiteur, monsieur Jean?

— Vanden Velde, je crois; je l'ai vu à bord des Sept-Provincés.

Chronique Parisienne. — Le plus beau bal de la semaine, sans contredit, a été celui de L. Hope. En fait d'illustrations britanniques, on citait le duc de Devonshire, une duchesse anglaise, Mme. de Sunderland. Huit jours avant ce bal, donné par M. Hope, le propriétaire somptueux de ce bel hôtel avait perdu quatre cents tableaux de l'école hollandaise, qui avaient brûlé dans l'un de ses châteaux, en Angleterre, domaine où il venait de dépenser dix-huit cent mille fr. en réparations seulement. La résignation et les élégantes manières de l'amphitryon n'en ont pas moins été

3926	251	Une aiguière en cristal.
3536	1355	Un service de table en cristal.
4137	816	Un déjeuner porcelaine dorée, forme haute, fleurs rouges.
6640	818	Un déjeuner porcelaine dorée, forme haute, croix rouge.
1045	525	Douze serviettes écruées petit damier.
2713	281	Un bureau à cylindre.
3501	600	Un piano à queue de Vogelsangs.
914	780	Une cheminée en cuivre rouge.
372	10	Une pièce d'étoffe en crin blanc et vert.
5991	1280	Une montre en argent à cylindre sur pierre fine.
4038	290	Une pièce étoffe crin noir.
4460	1183	Une boîte de 6 couteaux et 6 fourchettes en vermeil.
3952	440	Un tête-à-tête en porcelaine blanche sans plateau.
6298	4	Un tapis de table en drap écarlate, impr. noire.
1409	1419	Un déjeuner en porcelaine dorée.
1212	644	Une table en marqueterie.
5917	1200	Un bureau en palissandre.
6302	593	Une boîte de 12 couteaux de table et 12 de dessert.
518	495	Une trompette à clef garnie en argent neuf.
568	378	Une nappe et dix-neuf serviettes des sin roses.
6310	321	Un poêle forme jardinière.

Il est sorti dans cette séance 315 lots, et il a été tiré 1530 actions.

Les autres lots gagnés dans les mêmes tirages sont des objets de peu de valeur, des rasoirs, des cravates, des bretelles, des vases peu importants, des bas, des coupons de marchandises d'aunage et qui n'ont qu'un prix peu élevé, des tapis de petite dimension, etc., etc.

Il a été tiré 1200 actions, et il est sorti 267 lots.

Nota. A la première liste des objets gagnés à la loterie des produits de l'industrie nationale, le piano de Hoberechts, n° 840 des lots, a été gagné par l'action n° 2990 et non par l'action n° 2970 comme cela a été indiqué par erreur.

LIEGE, LE 22 JANVIER.

La Banque liégeoise poursuit le cours de ses opérations avec un plein succès. Le conseil d'administration va s'occuper de fixer le dividende à distribuer aux actionnaires, et l'on assure qu'il donnera un intérêt qui ne laissera aucun doute sur la prospérité à laquelle est appelé cet établissement. Nous avons cherché à nous procurer quelques renseignements sur les opérations auxquelles il s'est livré depuis l'époque de sa création, et nous avons appris qu'il avait été versé à la caisse d'épargne, depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre dernier, une somme de 624,929 francs, dont les intérêts ont été payés aux dépositaires; elle avait reçu encore une somme de 991,500 frs. pour laquelle il avait été délivré des obligations à termes, nominatives ou aux porteurs, et portant intérêt à 4 p. 100. C'est donc une somme totale de un million six cent seize mille quatre cent vingt-neuf francs, qui a été versée à sa caisse d'épargne, dans une période de quelques mois; pauvre Belgique! Ces signes de prospérité, bien loin de se ralentir, ont encore pris un nouveau développement dans le cours du mois de janvier courant.

remarquées, aussi bien que la jarretière du duc de Devonshire, que le duc portait sur un vieux pantalon de tricot blanc.

Puisque nous sommes aux modes britanniques, nous pouvons passer sous silence la levée de boucliers qu'ont faite cette semaine des dames anglaises pour se faire inviter au bal futur de M. Rothschild.

Sans parler ici des noblemen, gentlemen à qui l'ennui de passer un hiver en Angleterre fait quitter leur brumée patrie, ou que la peur du choléra force à stationner à Paris, en attendant que l'Italie soit tout-à-fait purgée de la malaria, nous avons ici, de compte fait, trois duchesses anglaises et quatre marchionesses, dont l'une devrait être comptée pour deux marquises et même pour trois, tant elle est confortablement et copieusement considérée. Nous avons ensuite une soixantaine de comtesses en witchours d'hermine mouchetée; item environ trois douzaines de ladies right honourables, à raison de ce que leurs pères ou leurs frères aînés sont des Earls à couronne perlée; puis une infinité de vicomtesses avec des manchons et des palatines de pippicou. Enfin nous avons sur le pavé de Paris, et nous aurions sur les bras, pour peu que nous voulussions les faire walsen, une si grande multitude de baronesses, qu'il est impossible de les reconnaître.

Il est donc tombé chez nous un déluge d'anglaises, et ce qui en résultera pour les agréments de la société, c'est que les plus belles walseuses de Paris recevront une prodigieuse quantité de coups de coude. Nous désirons que ce ne soit pas des coups de poing dans le dos, car nous n'avons pas oublié cette immense et formidable lady Ham... Nous nous souviendrons long-temps de ces deux ladies Bru... qui voulaient toujours se trouver en première ligne et prendre les premières places, et qui fondaient la presse avec une telle intempestivité que madame de D... les avait sur nommées Lady Vagante, et Lady Slocation.

Les logemens militaires continuent à exciter des plaintes assez vives dans notre ville. On peut se rappeler, qu'il y a déjà quelques années, la régence a ouvert une espèce de souscription dont le montant était destiné à mettre quelques locaux en état de recevoir les militaires passant par la ville de Liège. Moyennant une somme de dix florins le souscripteur se trouvait exempté de logement. — On voit tout de suite que l'adoption d'une semblable mesure devait réduire beaucoup le nombre des maisons susceptibles de recevoir des militaires, et rejeter sur d'autres une charge d'autant plus lourde, que les mouvemens de troupes se sont multipliés au-delà de toutes les prévisions.

On a reconnu plus tard les abus de cet ordre de choses, et la régence a dû s'occuper d'un travail qui devait amener une plus équitable répartition des logemens militaires. Nous ne savons, si c'est d'après cette répartition que l'administration opère aujourd'hui; mais nous connaissons des maisons, habitées par des personnes de la moyenne bourgeoisie, qui dans l'espace de cinq mois, ont dû loger six militaires; la première fois, deux militaires, pour deux jours et deux nuits; la seconde, pour le même nombre de jours et d'hommes, et la troisième fois, deux militaires pour une nuit seulement. Ce sont là des faits de nature à démontrer la nécessité de presser le travail relatif à la nouvelle répartition, car, on le voit, l'ancienne fait peser sur des citoyens peu aisés, une charge vraiment accablante.

Un manteau de dame a été trouvé hier 21 janvier vers huit heures du matin, au bord de la Meuse, quai Saint-Léonard, à l'endroit nommé la petite Eau.

Les personnes qui auraient des renseignemens à fournir sur cet objet, sont priées de les communiquer à M. Guillaume, commissaire de police, dont le bureau est établi, rue porte Saint-Léonard, n° 625.

Par arrêté royal du 19 janvier, MM. Fabry, président du tribunal de première instance séant à Liège; Gendebien, ancien membre du congrès national, chevalier de la légion d'honneur, président du tribunal de première instance séant à Mons, et Cuvelier, procureur du roi près le tribunal de première instance séant à Tournay, sont nommés chevaliers de l'ordre civil de Léopold.

— On écrit de La Haye, le 19 janvier: « Aujourd'hui on a célébré le 41^e anniversaire de S. A. R. la princesse d'Orange. Dès le point du jour beaucoup de bâtimens publics et de maisons particulières étaient pavoisés aux couleurs nationales. Pendant toute la journée le son des cloches s'est fait entendre sans interruption. Le matin il y a eu grand déjeuner chez S. A. R. le prince d'Orange. A midi il y a eu grande parade et plus tard dîner à la cour.

« Hier est mort ici M. le baron Goubau d'Hogvorst, ministre d'état, ancien directeur des affaires du culte catholique, chambellan de l'empereur d'Autriche, et depuis 1826 jusqu'en 1830, époque de la révolution belge, membre de la 1^{re} chambre des états-généraux. Ce fut en cette dernière qualité qu'il s'opposa énergiquement au renvoi des pétitions belges au chef de l'état. La majorité de la chambre vota, comme on sait, dans les sens de M. Goubau.

— Les bruits généralement répandus hier en cette ville sur la perte du bateau qui sert au passage du Moerdycck ne se confirment pas. Nous remarquons d'abord avec plaisir que les journaux hollandais du 21, qui ont été imprimés le 20 au soir, ne font aucune mention de ce triste accident qu'on disait être arrivé le 18, puis des informations particulières que nous recevons nous autorisent à déclarer que la nouvelle est entièrement fautive. (J. d'Anvers.)

— Le *Vaderlander* dit que le bruit court à Gand que M. Desmanet de Biesme, remplacera M. Ch. Vilain XIII, comme gouverneur de la Flandre orientale.

— Voici les prix courans des actions de chemin de fer en Angleterre;

Sommes payées par action.	Valeur actuelle.
Liverpool et Manchester. 100 l. st.	215 à 220 l. st.
Londres et Greenwich. 20	28—10 sch.
Londres et Birmingham. 45	97—
Londres et Brighton. 5	9—10
Great-Western. 5	17—10
Londres et Croydon. 2	2—10
Londres et Blackwall. 3	5—15
Londres et Gravesend. 1	1—5
Londres et Douvres. 1	1—5
North Midland. 5	6—10
Londres et Southampton. 15	12—10
East et Selby. 1	2—10

Nota. Tous ces chemins de fer sont ou déjà établis ou en construction, et tous ceux dont les actions sont en hausse n'ont plus, par conséquent, d'actions à placer, à l'exception du chemin de Londres à Southampton, dont les actions ne sont pas couvertes et sont en baisse.

— On écrit d'Angleterre: « Le commerce des chevaux, si on le considère sous un rapport général, n'est pas, en ce moment, très-brillant. Il y a une espèce de chevaux pourtant qui se vend toujours très-cher. Ce sont des chevaux de chasse. Les marchands qui ont eu le bon esprit d'en conserver, qui soient non-seulement beaux, mais encore propres à être employés immédiatement ou mis à l'épreuve, sont certains de s'en défaire avantageusement. Mais la plupart des marchands ont l'habitude de maintenir dans leurs écuries, les chevaux très-gras; ce qui empêche qu'on ne puisse les employer de suite: cela empêche aussi qu'on ne les achète, quoiqu'ils soient bons et beaux.

« Ce qui contribue à rendre rares et chers les chevaux de chasse ou de service particulier, c'est l'acheteur qui s'en fait de la part des marchands étrangers. Le fait est que ces espèces de chevaux, et plus particulièrement les chevaux de luxe, ne sont pas communs. »

— Quoique la réduction du droit sur les houilles en France ait eu lieu dans les premiers jours du 4^e trimestre de 1831, quoique la navigation ait été interrompue par la gelée ayant la fin de ce trimestre, les expéditions de la Belgique pour la France ont eu plus d'activité que dans le trimestre correspondant de 1834. Tous les receveurs de l'administration n'ayant pas encore transmis leurs états, on ne peut connaître encore le total de l'exportation en France dans les mois d'octobre, novembre et décembre, mais nous pouvons du moins donner le mouvement comparatif des cinq principaux bureaux.

	4 ^e trimestre 1834.	1835.
Bureau d'Adinkerke,	14,488,600 kil.	20,521,000
Hertain,	2,849,000 »	3,168,000
Hersies,	104,287,200 »	108,710,600
Pont de Sambre,	788,000 »	7,603,000
Heer,	9,648,000 »	11,382,000

Ainsi, par ces cinq bureaux seulement, malgré la réduction du droit sur les houilles anglaises, et l'interruption de la navigation, il y a eu, en 1835, un excédant de sortie de 19 millions 300 mille kilog. sur 1834, excédant qui aurait dû s'augmenter du nombre des bateaux retenus par les gelées précoces et que l'on porte à 250. De sorte qu'en définitive l'exportation de 1835 dépassera de 20 à 25 millions celle de 1834, et ce résultat est bien propre à dissiper les inquiétudes que pouvaient faire concevoir les ordonnances françaises, pour les houilles belges.

— Nous donnerons dans un prochain n° une circulaire de M. de Theux à MM. les administrateurs des universités.

— Le Sénat est convoqué, assure-t-on, pour le 2 février prochain.

RELIGION ET AMOUR PAR M. DE DECKER.

Deuxième partie.

L'ORPHELINE.

Quoi! déjà, petite orpheline,
Tu sais ce que c'est que les pleurs?
Et déjà ton ame enfantine
Se flétrit au vent des douleurs?

Pleurer à l'âge où tout invite
Aux plaisirs purs et généreux,
Pleurer à cinq ans... C'est trop vite!
Quand donc t'auront tes jours heureux?

Je conçois ta douleur amère,
Je sais quel chagrin est le tien:
Si 'enné hélas! perdre ta mère,
Perdre ta joie et ton soutien!

Ne plus voir ta mère sourire
Au bonheur de tes premiers ans;
Ne l'entendre plus qui soupire
Avec toi sur tes maux présents!

Plus de caresse matinale,
De bénédiction du soir;
Dans ses bras, couchette amicale,
Comme autrefois ne plus t'asseoir!

Au monde n'avoir plus personne
Qui te conduise par la main;
Quand partout l'accueil l'environne
Qui te montre le bon chemin!

Pleuré, pleure, pauvre orpheline;
Une mère vaut tant de pleurs!
Plus tard, quand la raison domine,
Tu comprendras mieux tes malheurs.

Que feras-tu, mon petit ange,
Pour garder ta faible vertu!
Oh! dans ce monde où tout est fange,
Pour rester pur que feras-tu?

Oiseau, sans mère qui te guide,
Oseras-tu quitter le nid?
Connais-tu le filet perfide
De l'oiseleur qui te trahit?

N'importe, marche en confiance!
Dieu, veillant sur les orphelins,
Donne à leur inexpérience
Des guides éclairés, certains!

Et puis du haut du ciel, ta mère,
Toujours accompagnant tes pas,
Te soutiendra dans ta carrière
Contre les pièges d'ici bas!

Elle dira: Dieu que j'adore,
A l'orpheline sans soutien,
Parmi les dangers qu'elle ignore,
Envoie un bon ange gardien!

Et l'ange du jeune Tobie,
L'ange d'Agar dans le désert,
Entre les écueils de la vie
Saura te conduire à couvert.

Il te fera, pure et légère,
Monter, sur son aile de feu,
Au ciel où tu verras ta mère,
Au ciel où tu verras ton Dieu.

La jeune orpheline est extraite de la deuxième partie de *Religion et Amour*, que M. de Decker vient de publier. Nos lecteurs pourront juger par ces vers, si le poète a fortifié les espérances qu'avait fait concevoir la première partie de son œuvre.

Du reste qu'on ne s'attende pas à nous voir remplir notre rôle de critique, indiquant tel vers dont l'expression est hasardée, le sens faible, alors même que sa construction reste musicale: aujourd'hui, nous ne voulons que citer. Et d'ailleurs la critique peut-elle atteindre notre jeune compatriote? Lisez la préface de son livre, et dites-moi si le censeur le plus rigide ne doit pas déposer ses armes. — « Lors de la publication de la première partie de *Religion et Amour*, on m'a adressé trois reproches principaux. On m'a demandé si j'avais été également fidèle aux deux promesses de mon titre? » J'espère que, cette fois, la même demande ne pourra pas m'être faite. On m'a accusé de trop négliger la rime. Sans attacher trop d'importance à cet accessoire, j'ai voulu me montrer docile à la critique; cependant je me suis souvenu que la rime est esclave et doit obéir. On m'a reproché des fautes de langue. Celles qu'on m'a indiquées, je crois les avoir évitées, celles qu'on ne m'a pas montrées du doigt, je n'ai pu les éviter. Au reste, je prie le lecteur de ne pas oublier que je suis Flamand... » Voilà certes, une modestie bien rare de nos jours! M. de Decker en est encore à éviter les fautes de langue, aujourd'hui que l'auteur du plus mince quatrain se pose en législateur littéraire, et croit devoir à sa propre dignité de se créer un système à lui; M. de Decker remercie la critique, aujourd'hui que l'on ne reconnaît plus de critique que celle que l'on fait, aujourd'hui que toute préface est une poétique, que tout poète a fait sa trouvaille, trouvaille miraculeuse d'où va dater le nouvel ère de la poésie nouvelle. Rendons-en grâce au ciel, si telles ne sont point les prétentions de M. de Decker. Oui, ses vers ne sont pas le résultat, la preuve d'un système, ils découlent d'une source plus pure; c'est l'inspiration qui les a fait jaillir: non cette inspiration factice, fruit de la mémoire, se repliant sur elle-même, résultat péniblement obtenu par le travail et l'effort, mais cette inspiration généreuse, où l'ame revient sur ce qu'elle a senti, reproduit les émotions qui l'ont réellement agitée. Tout ce qu'il y a de touchant, de pur, de chaste, a fait vibrer le cœur du poète, et le poète a chanté. Aussi relisez les pièces intitulées *l'Eglise de Village*, la *Sœur de Charité*, le *Bon Pasteur*, le *Purgatoire*, partout vous retrouvez le même parfum de poésie, le même parfum d'innocence, si j'ose m'exprimer ainsi. Non que l'auteur ne puisse élever ses accents quand il le veut, quand il le doit; écoutez son appel en faveur des réfugiés polonais.

Frères, écoutez donc cette illustre plainte
Des martyrs de la liberté!
Donnez à ces débris d'une nation sainte
Le pain de l'hospitalité.

Si vouloir être libres, à vos yeux est un crime,
Vous êtes coupables comme eux;
Vous commitez aussi cette faute sublime
De secouer un joug honteux.

Si le roi votre maître eut ri de vos menaces,
Si ses bataillons soutenus
Eussent écrasé vos populaires masses,
Ah! que seriez-vous devenus?

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans le talent de M. de Decker, c'est la flexibilité, c'est la merveilleuse facilité avec laquelle il revêt de poésie les objets les plus vulgaires qui feraient reculer la simple prose. Tous nos classiques admireront dans les *souvenirs de mon enfance* la description si hardie et si vraie des jeux puérils auxquels nous nous sommes tous livrés avec tant d'ardeur.

Ainsi quand le printemps de son souffle attiédi
Fait que le dur bourgeon en feuilles se déroule,
Je laissais de mes doigts fuir le marbre arrondi
Qui d'un cercle tracé chassait une autre boule.

Grimpant au haut du chêne ou fonillant les roseaux
L'été je m'en allais avec ceux de mon âge,
Dans les champs rechercher les jolis nids d'oiseaux
Et troubler les amours de maint heureux ménage.

Puis il fallait nous voir revenir triomphants,
Chargés de nids pleins d'œufs et de tendres couvées,
De ce petit trésor plus fortunés enfants
Que Colomb ou Gama de leurs terres trouvées.

Ou bien la balle encore qu'un bras souple et puissant
Avait jetée en l'air élastique, élançée,
Sur le terrain durci tombait en bondissant
Et par un autre bras s'envolait repoussée.

Où nous laissons monter le sylphe de papier
Qui se maintient en l'air sur la bise opposée,
Le léger ce f-volant que tenait prisonnier
La corde impitoyable autour des mains croisée,
Ou bien lorsque le froid emprisonnait les eaux,
Nous aimions à glisser sur la glace nouvelle;
Patinant, nous volions ainsi que des oiseaux;
Une lame de fer était comme notre aile.
Puis lorsque la fatigue et les ombres du soir
Ramenèrent au logis....

Et pour terminer l'auteur revient encore à une
idée chérie, reproduite si souvent et avec tant de
bonheur: Sa mère; la mère du poète est sa muse;
c'est à elle que nous devons ces vers les plus doux.
Mais hâtons nous de terminer nos citations par
une dernière pièce, et dont le sujet se trouve mal-
heureusement trop souvent à l'ordre du jour:

LE SUICIDE.

Il est de ces moments où mon ame est aride;
Où mon cœur, fatigué de toujours espérer,
Sans vouloir l'approuver, comprend le suicide:
Je me dis: C'est un mal!... Puis me mets à pleurer!

Que de fois j'ai senti ce malaise de l'ame
Et me suis demandé: que faire de mes jours?
Je voulais de ma vie éteindre aussi la flamme
Et de la mort sur moi j'appelai le secours.

Mais toujours un seul mot sur le bord de l'abîme
Semblait me retener tremblant, épouvanté;
Un seul mot m'empêchait de commettre ce crime,
Et ce mot si puissant, c'était: *Eternité.*

Oh! que je plains les cœurs jeunes et trop sensibles
Qui n'invoquent pas Dieu dans ces heures d'effroi!
Les cœurs qui se perdant en ces ombres terribles
N'ont pas pour s'éclairer l'étoile de la foi!

Mes frères sans espoir, compagnons d'infortune,
J'ai comme vous aimé, comme vous j'ai souffert,
J'ai nourri dans mon cœur l'espérance importune,
Sur l'autel du malheur aussi je fus offert!

Amis, écoutez donc un avis salutaire
Et donnez à ma voix un écho dans vos cœurs:
C'est la religion, qui seule en cette terre
Donne contre ces maux des remèdes vainqueurs!

Hélas! vous aurez beau raisonner en vous-mêmes,
Et dire: me tuer! ma vie est-elle à moi?
La raison est faible en ces crises extrêmes;
Amis, vous tomberez sans l'appui de la foi!

DIRECTION DU TRÉSOR.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, in-
forme les intéressés que le paiement des intérêts de cau-
tionnements pour le second semestre 1835, est ouvert à son
bureau, pour les pensions à charge de la caisse de retraite
pour le 4^e trimestre de 1835, à partir du 26 courant.
Et pour toutes les pensions à charge de l'état pour le
même trimestre à partir du 10 février prochain.

ASSOCIATION MUSICALE.

La commission a l'honneur d'informer le public que les
répétitions nécessitées pour la représentation prochaine du
Pirate, et le retard qu'elle a éprouvé, dans la réception
de la musique nouvelle à exécuter au second concert qui
devait avoir lieu samedi 23 courant, l'obligeant à l'ajourner.
Elle fera connaître incessamment le jour qui sera fixé pour
ce concert.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 19 JANVIER.

Naissances: 4 garçons, 3 filles.
Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 femmes, 4 hommes, savoir:
Jacques Joseph Cabay, âgé de 55 ans, armurier, faubourg
St. Marguerite, époux de Marie Jeanne Massy. — Marie
Catherine Bohet, âgée de 55 ans, cultivatrice, faubourg St.
Léonard. — Agnès Eyraud, âgée de 40 ans, blanchisseuse,
rue de la Syrène.

Du 20. — *Naissances:* 2 garçons, 5 filles.
Décès: 1 garçon, 2 filles, 2 femmes, savoir: Marie Ca-
therine Sepulchre, âgée de 53 ans, sans profession, der-
rière St. Jean, époux d'André Servais Joseph Orinel. —
Marie Hélène Merten, âgée de 31 ans, sans profession,
aux Vennes, épouse d'Ed. Elewellyn.

Du 21. — *Naissances:* 7 garçons, 10 filles.
Décès: 2 garçons, 1 homme, 2 femmes, savoir: Simon
Delville, âgé de 93 ans, cuisinier, rue Petit Jonckeu, céli-
bataire. — Marie Catherine Noël, âgée de 82 ans, sans
profession, derrière le Palais, épouse de Pierre Bernard. —
Marie Philippine Jos. Smal, âgée de 63 ans, sans profession,
rue des Tourneurs, épouse Et. Vandenberg.

ANNONCES.



A vendre un superbe CHEVAL de tilbury,
âgé de 9 ans, le plus beau de la province, pour
700 francs, s'adresser au n° 1392, Outre-Meuse,
à Liège. 950

On demande pour la campagne une FILLE de BOUTIQUE.
S'adresser place de l'Université, n° 271. 45

On DEMANDE des OUVRIERS TYPOGRAPHES. S'adre-
ser au bureau de cette feuille.

On demande des APPRENTIS, ils recevront tout de suite
une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

A VENDRE pour moitié prix une très-belle BERLINE toute
neuve, faite à Aix par Mengelbier. S'adresser n° 144, fond St.
Servais. 893

A LOUER place Ste.-Claire, un JARDIN avec maison-
nette. S'adresser n° 141, fond St.-Servais. 2

VENTE APRÈS DÉCÈS DE MEUBLES, TABLEAUX, ESTAMPES, SCULPTURES, ANTIQUITÉS, ETC.

Mercrèdi 3 février 1836, à deux heures de relevée, et
jours suivants, au domicile du défunt M. DEROTE, peintre,
au coin de la place St. Jean en Ile, à Liège, il sera vendu
par le ministère du notaire PARMENTIER, une quantité
de meubles, consistant: en batterie de cuisine, tables,
chaises, armoires, commodes, secrétaires, fayence et por-
celaine, verres, pendules.

Et
Un grand nombre de *Tableaux d'église et de cabinet*, par
les principaux maîtres, *Estampes, Dessins, Etudes, Sculp-
tures, Cadres et diverses Raretés et Antiquités.*
La collection de tableaux est à voir dès-à-présent, à ladite
maison mortuaire. 14

VENTE D'IMMEUBLES.

MERCREDI 3 FÉVRIER 1836, à une heure de relevée,
chez Latour, cabaretier, sur la chaussée à Thys, le notaire
DUBOIS exposera aux enchères publiques les PIÈCES DE
TERRE suivantes:

1^{er} Lot. — Une située en lieu dit au Roua, à Lens-sur-
Geer, traversée par le chemin tendant de ce dernier en-
droit à Fize-le-Marsal, contenant 71 perches 35 aunes (18
verges.)

2^e Lot. — Une autre au même lieu, contenant 35 perches
67 aunes (9 verges.)

3^e Lot. — Une autre située à Fize-le-Marsal, en lieu dit
Coulée, contenant 65 perches (15 verges grandes.)

4^e Lot. — Une à la Havée de Hodeige, territoire de Fize-
le-Marsal, contenant 109 perches (25 verg. gdes)

5^e Lot. — Une de 65 perches (16 verges), située à Oreye, au
chemin de Thys.

On peut les acquérir de gré à gré en s'adressant audit no-
taire, dépositaire des titres. 16

Vente D'UNE BELLE

ET
TRÈS-VASTE MAISON,
AVANTAGEUSEMENT PLACÉE
ET
SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DIVISÉE EN DEUX HABITATIONS

MERCREDI 10 FÉVRIER 1836, à 2 heures de l'après-
midi, il sera procédé, par le ministère du notaire SERVAIS,
en son étude, à Liège, rue du Spectacle, n° 857, à l'ad-
judication publique et aux enchères, de la MAISON, n° 39,
située en cette dernière ville, rue des Mineurs, avec plu-
sieurs bâtiments séparés; cours spacieuses, salons; grande
et belle boutique, pompes, citernes, caves et quantité
d'autres avantages, qui la rendent également propre à dif-
férents genres de commerce, ou d'industrie, aussi bien qu'à
l'homme en place et au rentier.

Cette maison a deux entrées sur la rue des Mineurs,
l'une d'elles correspond à un grand et fort beau vestibule.
Elle a une autre entrée à porte cochère, sur la rue der-
rière le Palais, Nos. 46 et 47.

Cette dernière issue rend la propriété très-commodément
susceptible de division.
Elle sera donc exposée: d'abord, en deux lots, qui seront
ensuite et immédiatement réunis en un seul.

On peut la visiter, tous les jours, de 2 à 5 heures du
soir.

Cette opération présente toutes les garanties convenables
et de grandes facilités, à l'égard du paiement.
L'acquéreur de la partie, dans laquelle est comprise la
boutique, pourra s'entendre avec le vendeur, pour l'achat
d'un beau comptoir et des autres ustensiles, nécessaires au
commerce de détail.

S'adresser à Me. DELVAUX, avocat, rue du Pot-d'Or et
au notaire SERVAIS, dépositaire des titres. 989

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

FAILLITE DE JEAN THÉODORE PINET.

Par jugement du 21 janvier 1836, dûment enregistré, le
tribunal déclare le sieur Jean Théodore Pinet, négociant-
fabricant, domicilié à Liège, rue Petite Bèche, Outre-Meuse,
en état de faillite; fixe l'ouverture de cette faillite au 25 dé-
cembre 1835. Ordonne l'apposition sommaire des scellés et
le dépôt de la personne du failli dans la maison d'arrêt pour
dette. 153

PASTILLES DE VICHY.

2 FR. LA BOITE, 1 FR. LA DEMI-BOITE.

Ces pastilles, timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en
boîte portant la signature des fermiers, et le cachet de l'éta-
blissement thal. de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent
la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur
efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle.

(Voir l'instruction avec chaque boîte.)
Chez MM. les pharmaciens suivants:
Yancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à
Bruxelles; Leboutte, rue Pont d'Avroy, à Liège; Smout,
à Malines; Van Peteghem, à Alost; Lemaire, Bequevort,
à Nivelles; Descamps, à Bruges; Beckuove, à Ypres; Deck-
myn, à Gand; Dastot, Masart, à Mons; Themont, à Ath;
Bossut, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Etienne, à Ver-
viers; Louys, à Namur; Eyraud, à Dinant. 40

BOURSES.

PARIS, LE 19 JANVIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour
Cinq pour cent, comptant...	110 00	109 80
fin courant...	000 00	070 00
Trois pour cent, comptant...	80 85	80 55
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	98 60	98 50
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^e J. 1 ^{er} nov. comp.	50 00	49 58
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt.	49 14	49 00
Dte. pass. sans int. compt.	46 3/8	46 3/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	38 1/4
fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	25 1/4
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 1/2	103 1/2
fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	103 3/8	103 00
fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	412 3/4	412 5/8

AMSTERDAM, LE 20 JANVIER.

Dette active.	55 1/16	Rente française.	81 1/2
différée.	0 0/00	Métalliques.	99 5/8
Billet de chance.	24 1/16	Russie, H. et C.	105 1/2
Syndic. d'amort.	96 0/00	Esp. rente perp.	00 00
3 1/2.	79 13/16	Naples falcounnet.	94 1/2
Soc. de comm.	123 3/4	Bresiliens.	86 5/8

LONDRES, LE 19 JANVIER.

3 ^e consolidés.	92 1/8	Escompte.	00 00
Bel. cm. 1832 C. D.	102 1/4	Différées.	25 5/8
Holl. Dette active.	55 1/8	Passives.	16 00
Id. 5 p. c.	00 00	Russie.	110 00
Portugais, 5 p. c.	84 00	Bresil. Emp. 1821.	85 00
Id. 3 p. c.	54 00	Mexicains, 5 p. c.	38 3/4
Espagne. Cortés.	49 3/4	Colomb.	00 00

ANVERS, LE 24 JANVIER.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	78 1/2 p. P		
Rotterdam.	78 1/2 p. P		
Paris. p. fr. 100.	fl. 47 1/4	fl. 46 7/8 A	46 3/4
Londres p. Estr.	fl. 12 10 00 P	fl. 12	
Hamb. p. 40 HB.	35 5/16	35 1/16	34 15/16 P
Bruxelles.	114 1/2 p.		
Gand.	114 1/2 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			fl. 100		150 P
D'ANVERS.			BRESIL.	5	
Dette activ.	5	105 0/0 P	E. à L. 824		86 1/2 P
différ.		42 A	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	101 et A	R. P. à Am.	5	50 à 49 3/4 P
A. B. 1835.			Emp. 1834		26 P
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0 P	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 0/0 A	Cert. Falc.	5	92 3/4 A
Lets fl. 100.		260 0/0 P	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	1	424 A	levée 1832.	5	101 3/4 A
fl. 500.	1	714 et P	à An. 1834.	5	98 1/2
POLOGNE.					
Lets fl. 300.		424 1/2 P			

BRUXELLES, LE 24 JANVIER.

Emp. R., fin cour.	401 1/8	Lost. r. av. cour.	96 00 A
p. r. à 1 mois	000 00	inscrip.	98 1/2 P
Dette active.	53 00 P	Métalliques.	102 1/2 P
Emp. de 1832.	400 1/8 P	Naples.	92 3/4
Act. Société Gén.	815 00	Rome.	101 3/8 A
So. de Com. de cy	431 1/2	Bresil. Rotsch.	85 3/4 A
Ban. de Belgique	113 3/4 P	Emp. Ard. 1835.	50 1/2 P
So. de c. de S-O	107 1/2	Emp. Guebh.	000 00
S. Hauts-Four.	113 00 P	P. à Ams.	00 00
Wasse-Horau.	101 00 P	Fin cour.	00 00
Banq. fonc.	96	D. différée.	49 1/4 A
S. du Cha. Flenu.	109 00 P	Id. 1835.	26 00
Sciessin.	104 00	Cortés à Paris.	00 00
Société nationale.	413 1/2 A	à Londres.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00 P	Coup. Cortés.	00 00
Levant de Flenu.	100 00 A	CHANGES.	
Charb. d'Ongrée.	104 1/4 P	Amsterdam.	010 00
Sars-Longchamps	105 1/2 P	Londres ct.	0 00
Fourn. des Vennes	102 1/2 P	Paris.	010 00
Dette active. Hol.	15 00		
Synd. d'amort.	00 00		

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

150 balles café Havane,
300 bûches riz de la Caroline suranné, et
1033 balles coton Géorgie nouvelle récolte importées par le
Plato, prix inconnus.
200 caisses sucre Havane blond, de fls. 22 à 22 1/2 7/8
entrepôt.
116 caisses sucres Havane blond. à 23 1/4 ent. nat.
50 barils graine de lin Riga à semer, à fl. c. 20 1/2
53 lasts " de Memel à battre, à fl. ct. 12 3/4
1000 hect., soie, à fl. ct. 5 1/2.

VIENNE, LE 12 JANVIER.

Métalliques, 102 1/16. — Actions de la banque, 1373 00.
H. LEBLANC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.